



**DOSSIER** • p. 05

**Futurs énergétiques 2050 :  
idéologie VS pragmatisme ?**

**FORUM** • p. 19

**Victoire pour le personnel !  
Le projet Hercule ne verra pas le jour  
durant ce quinquennat !**

# Rentrée 2021 : LE TRAVAIL HYBRIDE S'INSTALLE ?



QUAND IL VOUS DEMANDERA  
**POURQUOI**  
VOUS AVEZ LAISSÉ  
PRIVATISER L'ÉNERGIE  
VOUS RÉPONDREZ QUOI ?

Les représentant.e.s des salarié.e.s d'EDF et ENEDIS alertent sur le projet Hercule qui n'a rien d'un mythe. C'est un **réel projet de démantèlement** d'EDF, pensé conjointement par le gouvernement et la commission européenne.

L'énergie est un bien commun **vital** pour les citoyens et l'économie, **déterminant** pour la transition énergétique. Comme en 1946, l'État doit **reprendre la main** sur ce secteur pour le préserver. Hier pour **reconstruire le pays**, aujourd'hui pour **sauver le climat**.

Si Hercule voit le jour, le point de non-retour de la privatisation amorcée en 2004 sera franchi. **Votre facture d'électricité augmentera.** Notre souveraineté énergétique sera bafouée et l'énergie deviendra le talon d'Achille de la France.

Signez la pétition sur  
[www.energie-publique.fr](http://www.energie-publique.fr)

L'énergie est un bien commun

Je signe  
la pétition



**#POUR <sup>UN</sup>3 ENERGIE  
PUBLIQUE**

sur [energie-publique.fr](http://energie-publique.fr)

## Une rentrée déterminée !

Malgré la crise sanitaire toujours présente, le Président, lors de son allocution du 12 juillet et au-delà des mesures décidées unilatéralement pour faire face à la pandémie, mesures qui sur la forme ne peuvent avoir l'assentiment de FO, est revenu sur le sujet des retraites.

Alors que les Français sont toujours confrontés aux conséquences de cette crise, notamment aux conséquences sociales, l'exécutif leur indique qu'il faudra retarder l'âge de départ à la retraite. Alors que tous les spécialistes s'accordent sur le fait que le déséquilibre des finances du système des retraites vient du déficit d'emplois, le Président Macron est clairement dans une logique de campagne présidentielle et veut démontrer coûte que coûte qu'il ne lâche pas cette réforme.

FO a annoncé clairement que si cette réforme revenait sur la table, nous la considérerions infondée !

La priorité aujourd'hui, c'est la question de l'emploi et les inégalités de parcours

professionnel qui génèrent des difficultés sur les retraites. Ce n'est pas le système de retraite actuel.

Pour cette rentrée et pour lutter contre ces réformes, nous aurons besoin de toutes les forces vives de nos entreprises. C'est avec vous, avec votre soutien que nous pourrions inverser ces orientations qui, si elles ne sont pas combattues avec détermination, seront pour les générations à venir synonymes de reculs sociaux.

**Je tiens pour cette rentrée à féliciter les personnels des IEG qui, par leur détermination et leur mobilisation pour défendre le service public contre le projet de démantèlement du groupe EDF, ont réussi à faire reculer le gouvernement. Preuve en est que rien n'est inéluctable et qu'il est nécessaire d'agir pour renforcer le Service public républicain qui a largement fait ses preuves depuis 1946 pour ne pas subir !**

Alain ANDRÉ  
Secrétaire Général FO Énergie et Mines



LE MAG DE L'ÉNERGIE - N° 336  
**sommaire**



SIÈGE :  
60 rue Vergniaud  
75013 Paris  
01 44 16 86 20

[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

[secteur.communication@fnem-fo.org](mailto:secteur.communication@fnem-fo.org)

N° ISSN : 0153-7865

**fiches pratiques** P. 15

DIRECTEUR  
DE LA PUBLICATION  
Alain ANDRÉ

ÉQUIPE DE RÉDACTION  
Serge GIANORSI  
Jésus HERNANDEZ  
Jean LE CONTE  
Maxime ROYER

PHOTOS  
Médiathèque FO Énergie et Mines  
Adobe Stock  
© Sebastiang - © Py2000 - © Serezniy

CONCEPTION GRAPHIQUE  
ET IMPRESSION  
Compedit Beauregard  
ZI Beauregard - BP 39  
61600 La Ferté-Macé  
02 33 37 08 33



P.05

> « Futurs énergétiques 2050 » :  
idéologie VS pragmatisme ?

**dossier**

**entreprises en brèves**

- > EDF : Grand EDF/Hercule
- > ENEDIS : Accord égalité professionnelle et Travail à distance
- > Engie : EQUANS, une coquille socialement vide
- > GRDF à l'heure du pass sanitaire
- > GRT Gaz détient 100 % d'ELENGY
- > RTE : Accord intéressement, FO signe

P.13

**fo cadres**

- > La nuit, un risque du télétravail

P.15

- > Aide aux Frais d'Études
- > Aides scolaires CMCAS
- > Couverture CAMIEG Étudiant
- > Consultation psychologue

**fiches pratiques**

**forum**

- > Victoire pour le personnel !  
Le projet Hercule ne verra pas le jour durant ce quinquennat !
- > Travail hybride, la nouvelle norme ?
- > Congrès FO Énergie et Mines
- > Handicap et accords collectifs
- > Élections CMCAS
- > Coups de poing dans la filière Gaz

P.19

**passion service public**

- > Connaissez-vous la CNIEG ?
- > Quelques inFOs utiles !

P.30

- > Agenda social de Branche, un rythme soutenu
- > Mobilité au sein de la Branche des IEG
- > Réforme des Retraites, FO déterminée !
- > Élections CAMIEG, FO vous remercie
- > Élections aux conseils de surveillance
- > L'Islande passe aux 35 h

**brèves**



## « Futurs énergétiques 2050 » : idéologie VS pragmatisme ?

RTE vient de lancer une concertation sur la base de son bilan prévisionnel long terme « Futurs énergétiques 2050 ». Cette étude propose 8 scénarios suivant des configurations de production d'électricité en France : une part du nucléaire évoluant entre 0 et 50 %, et celle des énergies renouvelables entre 50 et 100 %. Le résultat de cette concertation est attendu pour fin 2021.

La neutralité carbone est un objectif partagé par tous pour limiter les effets du réchauffement climatique. Elle signifie la disparition des énergies émettrices de CO<sub>2</sub>, donc le remplacement en particulier des moteurs thermiques par des moteurs électriques. Par conséquent, les scénarios pris en exemple ne peuvent pas se baser sur des schémas à consommation stable ou à faible croissance. La consommation d'énergie électrique est amenée à augmenter quoi qu'il arrive.

Partant de ce constat, le vrai choix à faire est celui des moyens de production d'électri-

cité. Pour cela, il faut se baser sur des éléments factuels en dehors de toute idéologie. Le pragmatisme est sans appel concernant les énergies renouvelables notamment le solaire et l'éolien.

*Sur les 8 760 heures de l'année, une centrale photovoltaïque va fonctionner un peu plus de 1 000 h et une centrale éolienne un peu plus de 2 000 h. Soit environ 12-15 % dans un cas, 25 % dans l'autre.*

Rémy PRUD'HOMME  
(ancien Directeur de l'Environnement à l'OCDE)<sup>1</sup>

L'intermittence est ce qui caractérise les énergies renouvelables. Dans le meilleur des cas, elle arrive à produire dans ¼ du temps. Même en considérant que nous arrivions à une certaine sobriété énergétique, il est invraisemblable d'imaginer que les activités humaines et donc les besoins en électricité diminuent au point de pouvoir être assurés par les énergies renouvelables.

La plus grosse demande en électricité a généralement lieu en février (fortes baisses de température). Il faut alors faire fonctionner tous les moyens de production à disposition pour compenser l'intermittence par des moyens de production pilotables.

**Peu importe le nombre d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques, sans vent ou sans soleil, la production d'énergie restera nulle.**

Pour que les ENR soient viables, il faudrait que leur production soit stockable, et sur des périodes suffisamment longues, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il est donc irresponsable, et catastrophique en termes de sécurité d'approvisionnement, d'opposer ENR et moyen de production conventionnel en particulier nucléaire.

**En choisissant de baisser sa part de nucléaire et en étudiant sa suppression, la France s'est lancée dans un pari énergétique où, pour lutter contre le réchauffement climatique, elle se prive d'une source d'énergie équivalente à l'hydroélectricité en termes d'émission de CO<sub>2</sub> (quasi nulle). Cherchez l'erreur !**

L'exemple allemand, tant vanté, est un mirage mensonger. En annonçant l'arrêt de la moitié de son parc nucléaire en 2011, les Allemands ont fait tourner les mines de charbon à plein régime et investissent massivement dans l'éolien. Résultat, en 5 ans, la part du nucléaire passe de 17,6 % à 13,1 %, celle des énergies renouvelables passe de 20 % à 29,5 %, celle du charbon de 42,9 % à 40,1 %.

En parallèle, les émissions de CO<sub>2</sub> n'ont quasiment pas diminué (2011 : 922 M de tonnes de CO<sub>2</sub>, 2015 : 908 M de tonnes de CO<sub>2</sub>)<sup>2</sup>.

Malgré les 30 000 éoliennes implantées en Allemagne, et les quelques 500 milliards d'euros mis sur la table (montant final prévu en 2025), leurs émissions peinent à diminuer significativement.

*En 2002, l'Allemagne disposait de 100 GW de production pilotable, en 2019 le chiffre reste le même. La production nucléaire ayant été remplacée par du gaz.*

Jean-Marc JANCOVICI<sup>1</sup>



Le gaz est une source d'énergie dont l'Europe dispose en petite quantité et qui est importée massivement par la Russie *via*... l'Allemagne, ce qui crée une dépendance fâcheuse sur le plan géopolitique.

La France, comparée aux autres pays, a un parc nucléaire installé conséquent et fiable. Sa suppression, même en quadruplant le parc éolien et photovoltaïque (environ 6 % et 2 % de la production actuelle)<sup>3</sup>, ne permettrait plus à la France de subvenir à ses besoins. Elle mettrait en péril sa sécurité d'approvisionnement et sa balance commerciale : l'obligeant à acheter de l'électricité (loin d'être décarbonée) chez nos voisins !

Si l'aspect écologique est souvent mis en avant avec des arguments à charge et inexacts contre le nucléaire, il ne faut pas occulter l'aspect humain. La filière nucléaire emploie environ 220 000 travailleurs qualifiés. C'est la 3<sup>e</sup> filière industrielle de France. Même avec la reconversion d'une partie de ces emplois dans le démantèlement ou dans les ENR, bon nombre de ces travailleurs resteraient sur le carreau, sans parler du tissu économique autour des sites de production.

Si celui-ci est souvent oublié, le coût humain est un facteur à prendre en compte. La situation économique que traverse le pays à la suite de la crise sanitaire et des séquelles de la crise financière de 2008 laisse à penser qu'aujourd'hui et encore pour quelque temps, le marché du travail sera compliqué, même en traversant la rue...

La France dispose d'une des meilleures configurations dans ses installations, lui permettant de disposer d'un mix énergétique de qualité pour un coût inférieur à celui de l'Union européenne pour ses usagers (30 cts/kWh en Allemagne contre 18 cts/kWh en France). Ce mix est un élément essentiel devant être pérennisé dans l'objectif d'une neutralité carbone en 2050 pour notre pays.

Les choix énergétiques qui seront faits, doivent se baser sur des données pragmatiques de production, mais aussi de consommation. À l'heure où trop de citoyens souffrent de précarité énergétique, cet élément doit aussi être pris en compte. Ces choix énergétiques ne doivent pas résulter d'une idéologie, de logiques politiciennes ou de dérives lobbyistes purement financières, car ils impacteront la qualité de vie des générations futures et le climat.

Sources :

1 Documentaire : « Éoliennes : du rêve aux réalités » [2021] Charles THIMON.

2 Journal de 20 h France 2 – 8 novembre 2017.

3 EDF.



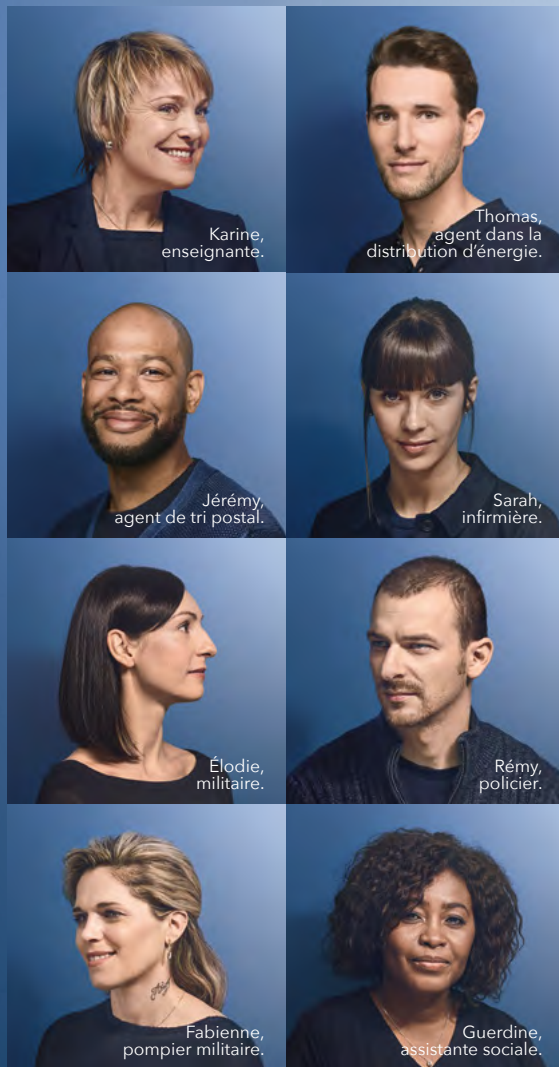
# DEPUIS PLUS DE 85 ANS, NOUS PROTÉGEONS TOUS CEUX QUI SE METTENT AU SERVICE DES AUTRES.

9 SUR 10  
SOCIÉTAIRES  
SATISFAITS\*

DE NOS SERVICES

Retrouvez nos offres sur [gmf.fr](https://gmf.fr)

**GMF 1<sup>ER</sup> ASSUREUR  
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

GMF 1<sup>er</sup> assureur des Agents du Service Public : selon une étude Kantar TNS SoFia de mars 2020.

\*Selon une étude BVA de septembre 2020.

**LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés** - Société d'assurance mutuelle. Entreprise régie par le Code des assurances - 775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.

**GMF ASSURANCES** - Société anonyme au capital de 181 385 440 euros entièrement versé - Entreprise régie par le Code des assurances - R.C.S. Nanterre 398 972 901 - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret.





## Grand EDF/ Hercule

La presse indique que les discussions continuent, mais se tendent entre le gouvernement et Bruxelles et que le dossier Hercule renommé GRAND EDF ne verrait pas le jour avant les élections présidentielles.

EDF, comme le gouvernement, n'a pas confirmé ou démenti cette information, mais celle-ci reste probable. En effet, politiquement il est difficile pour le président de porter durant sa campagne électorale un dossier de démantèlement du groupe en subissant des contestations des partis de l'opposition.

FO réitère clairement et sans ambiguïté son opposition totale au projet GRAND EDF (ex-Hercule), projet qui démantèlera entièrement EDF. Nous revendiquons la renationalisation d'EDF SA et son passage en EPIC. Cette renationalisation mettrait fin à une logique mercantile qui conduit systématiquement à nationaliser les pertes et privatiser les profits!



## Enedis Accords Égalité professionnelle et Travail à distance

**Les négociations à Enedis s'enchaînent sur un rythme très soutenu : pas moins de 10 accords ou avenants depuis janvier! Juste avant l'été, FO a signé les accords Égalité professionnelle et Travail à distance à Enedis.**

Le premier est incontournable pour maintenir la dynamique engagée dans ce domaine depuis plusieurs années et ancrer le changement des mentalités dans la durée, notamment en matière d'agissements sexistes.

Concernant le Travail à distance, la crise sanitaire a bouleversé les habitudes. Le nouvel accord, plus favorable et plus équilibré que le précédent, tente de faire concorder les aspirations des agents à une meilleure qualité de vie et à la vie collective des équipes de travail.

**C'est pourquoi FO a signé cet accord à Enedis.**

## Engie : EQUANS, une coquille socialement vide

Le Comité d'Entreprise Européen d'Engie a rendu à l'unanimité un avis défavorable sur le projet de réorganisation du groupe et la création de la holding Equans (activités de multiservices) qui impactera plus de 75000 salariés dans le monde (80 % étant en Europe). Ce projet est dans la poursuite de la logique purement financière d'Engie : vendre des actifs pour payer le dividende et investir sans visibilité sur la rentabilité des investissements faits. Equans a vocation à quitter rapidement le groupe et ce sera un nouveau moment d'angoisse et d'incertitude pour les salariés. Sur ce projet comme sur les autres,

le volet social est resté une coquille vide et le sort de beaucoup de salariés dépendra du bon vouloir des futurs repreneurs.

**C'est dans l'ADN de FO d'être solidaire de ces salariés dans la tourmente.**

## GRDF à l'heure du pass sanitaire

Le très controversé pass sanitaire ne semble pas avoir appelé à la prudence la direction de GRDF. **Le camp est choisi : tout salarié qui n'aura pas son pass sanitaire à jour au 1<sup>er</sup> octobre 2021 n'aura aucun soutien de la part de l'employeur** (absence d'aide pour les repas en restaurants conventionnés après cette date,

absence de dérogation pour des déplacements en véhicule de service ou personnels, aucune prise en charge d'éventuels tests PCR payants).

FO refusera qu'un salarié sans pass sanitaire soit sanctionné, suspendu, voire licencié. Et le pass sanitaire ne doit pas être un outil pour faciliter les réductions d'effectif annoncées dans les fonctions centrales.

**La tentative de division que représente ce pass sanitaire doit nous obliger à rester vigilants !**





# Restez informé, comme vous voulez, quand vous voulez



Disponible sur  
**App Store**

DISPONIBLE SUR  
**Google Play**



[www.fnem-fo.org](http://www.fnem-fo.org)

## La nuit, un risque du télétravail

Lors du premier confinement, 24 % des Français ont été contraints de télétravailler. Depuis, les salariés ont pu constater les avantages et les inconvénients de ce mode d'organisation du travail.

Avec ce bouleversement des habitudes, on s'est aperçu que cette manière de travailler est possible pour de nombreuses professions. Le travail qui se déroulait dans les locaux de l'entreprise s'est donc introduit dans la sphère privée et à domicile.

Le télétravail à un rythme soutenu, a nécessité dans un même temps la gestion des activités professionnelles, et celles du domaine privé. Afin de tenir un délai ou tout simplement solliciter en dehors

des horaires de travail, certains salariés ont été obligés de travailler le soir ou la nuit. D'autres l'ont fait par choix, car ils se sentent mieux pour travailler, libérés des tâches du quotidien. Les femmes, sur lesquelles pèsent davantage les tâches domestiques et familiales, sont particulièrement concernées par ces reports nocturnes de leurs activités professionnelles.

Dans tous les cas, la prudence est de mise, car de nombreuses études ont démontré que le travail de nuit peut être nuisible à la santé. Il présente des risques de déphasage avec les collègues, d'isolement, mais peut aussi provoquer de la fatigue émotionnelle, un burn-out

ou du stress notamment dû aux manques de temps de repos.

Quand le travail commence à prendre la place des nuits de sommeil, que la vie privée devient quasi inexistante, le respect du droit à la déconnexion, présent dans le Code du travail depuis 2016, est essentiel et doit faire l'objet d'une attention particulière de la part des employeurs.

Des progrès restent sûrement à faire, les constats et les rappels des règles sont insuffisants compte tenu des conséquences sur la santé. Ce sujet nécessite au-delà des déclarations de bonnes intentions, des actes concrets permettant réellement le droit à la déconnexion.





# Stress au travail : cinq conseils pour mieux le maîtriser

Les situations stressantes, induites par l'activité ou générées par l'organisation et les relations de travail, ont un impact sur la santé des salariés. En France, la réglementation est stricte et la prévention du stress incombe à l'employeur, cependant le salarié peut agir pour se préserver. Le Groupe VYV, engagé autour des enjeux du bien-être, vous propose cinq conseils pour réduire cette pression.

## 1. Identifier ses sources de stress

Souvent, le stress est dû à **la culpabilité, ou à la peur de ne pas se sentir à la hauteur**. Pour le réduire, il faut reconnaître les facteurs qui nous perturbent : **des délais trop justes? Des objectifs inatteignables? Des moyens insuffisants? Un manager pas assez à l'écoute?** Ces sources de stress mieux identifiées permettront de négocier un délai, des ressources ou un réajustement des objectifs.

## 2. Savoir marquer ses limites

Une des façons d'empêcher la pression de monter est de **savoir s'affirmer. Il faut prioriser ses tâches et ne pas hésiter à informer son manager lorsque la charge de travail est trop importante**. Il faut **garder une attitude posée, argumenter** en cas de désaccord et surtout **proposer des solutions concrètes**, sans dénigrer celles des autres.

## 3. S'appuyer sur son entourage

Sous l'emprise du stress, on commet souvent l'erreur de s'isoler. Il convient au contraire d'extérioriser les états d'âme avec des collègues ou des proches pour se sentir en pleine confiance. **Parfois, verbaliser un problème permet de prendre la hauteur suffisante pour trouver une solution. Un regard extérieur et bienveillant aide** souvent à mieux comprendre ce qui arrive et à agir efficacement.

## 4. Soigner son hygiène de vie

De nombreuses études démontrent que l'on supporte mieux la pression avec **une bonne hygiène de vie. Se sentir bien dans son corps, c'est souvent mieux penser, mieux réfléchir et donc mieux faire face aux situations** avant qu'elles ne deviennent difficiles. Il est recommandé d'avoir au minimum **six heures de sommeil par nuit, 2 pauses de relaxation de 5 à 10 minutes** dans la journée, **une activité physique régulière**, mais également **un bon équilibre alimentaire**.

## 5. Se ressourcer par des techniques simples

L'imagerie mentale est bien connue pour évacuer temporairement son stress. L'exercice consiste à **visualiser une image ou un objet chargé de sens ou de souvenirs agréables**. Par exemple, une photo de vacances ou de vos enfants, un flacon de sable rapporté de la plage...

**Un excellent antistress pour s'extirper facilement de l'environnement de travail et se rappeler un état de bien-être.**



Pour + d'informations, contactez-nous :  
[relation.partenaire@groupe-vyv.fr](mailto:relation.partenaire@groupe-vyv.fr)



# Aide aux Frais d'Études

Vous êtes statuaire ou non ayant un an d'ancienneté dans les IEG et avez à votre charge\* un enfant\*\* poursuivant des études. Vous avez certainement droit au versement de l'Aide aux Frais d'Études (AFE).

Âge de votre enfant	Études ouvrant droit à l'AFE	Durée du versement	Âge limite de versement	Montant au 1 <sup>er</sup> janvier 2021
Moins de 20 ans	Niveau post-bac (niveaux I, II et III de l'Éducation Nationale).			
Plus de 20 ans	Les études doivent être inscrites et sanctionnées par une certification enregistrée dans le RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles – art L. 335-6 du Code de l'éducation nationale), les formations suivies dans un autre État membre de l'Union européenne ou de l'AELE (Association Européenne Libre-Échange), les classes préparatoires ou de mise à niveau, les contrats en alternance ou les contrats de professionnalisation, même si l'enfant perçoit une rémunération.	5 ans dans la limite de 60 versements mensuels.	Jusqu'à la fin d'année d'études qui suit les 26 ans de l'enfant.	98,86 € mensuel.

Enfant en situation de handicap : sur justificatifs du versement de l'AAEH ou AAH, l'AFE est versée jusqu'à la fin d'année d'études qui suit la date du 28<sup>e</sup> anniversaire de votre enfant. Le versement de l'AFE est d'une durée maximale de 7 ans dans la limite de 84 versements mensuels.

\* Vous assumez les frais d'entretien (logement, nourriture, habillement) et la responsabilité éducative et affective, déclaré comme tel par le bénéficiaire, ou pour lequel le bénéficiaire est tenu de verser une pension alimentaire.

\*\* Lien de filiation (enfants légitimes, naturels ou adoptés) ou présent au foyer sans lien de filiation.

Votre enfant est boursier, vous pouvez, si conditions remplies pour AFE, prétendre également à une aide forfaitaire d'un montant de 1 098,49 €.



## Aides scolaires CMCAS\*

Aide	Personnes concernées	Montant
<b>Aide à l'autonomie des jeunes</b>	Jeunes entre 20 et 26 ans (18 ans si unique ou dernier enfant à charge). Concerne les étudiants, alternants, jeunes en recherche d'emploi.	De 20 à 180 € /mois selon votre coefficient social (doit être inférieur ou égal à 22 500 €).
<b>Aide annuelle Contribution de Vie Étudiante et de Campus (CVEC)</b>	Étudiants en études supérieures étant redevables de la CVEC.	92 € sur présentation du justificatif de règlement.
<b>Aide au soutien scolaire (professeur particulier, cours collectif, en ligne, stage intensif)</b>	Enfants scolarisés de 6 à 26 ans. Sans conditions d'âge, les ouvrants droit et ayants droit scolarisés.	Taux de prise en charge de 30 % à 100 % selon le coefficient social. Financement jusqu'à 1 000 € pour les cours individuels et 2 000 € pour les autres dispositifs par année scolaire.

\* Les conditions et modalités d'attribution peuvent différer, rapprochez-vous de votre CMCAS d'appartenance.



Pour plus de renseignements,  
n'hésitez pas à consulter **notre livret CAMIEG 2021** :  
[https://www.fnem-fo.org/wp-content/uploads/2021/05/2021\\_05\\_guide\\_CAMIEG.pdf](https://www.fnem-fo.org/wp-content/uploads/2021/05/2021_05_guide_CAMIEG.pdf)

## Couverture CAMIEG Étudiant

### Études effectuées en France

**L'étudiant jusqu'à ses 24 ans** est couvert par la CAMIEG pour la part régime obligatoire et régime complémentaire. Il n'a pas à souscrire de mutuelle étudiante. Aucun justificatif n'est à fournir chaque année à la CAMIEG.

**À partir de 24 ans**, l'étudiant doit se faire connaître de la CPAM du lieu de domicile pour la part régime obligatoire. Il peut, jusqu'à

ses 26 ans, bénéficier de la couverture CAMIEG régime complémentaire seul à condition de ne pas avoir déclaré lors de l'année N-2 des revenus supérieurs à 1560 fois le taux horaire SMIC (pour droits période de septembre 2021 au 31 décembre 2021, plafond de ressources perçues en 2019 : 15 647 € ; pour droits à compter de janvier 2021, plafond de ressources perçues en 2020 : 15 834 €). Il n'a pas à souscrire de mutuelle étudiante.

### Études effectuées à l'étranger

À condition que l'adresse principale soit celle des parents, l'enfant étudiant à l'étranger peut continuer à bénéficier de la couverture CAMIEG. Il peut être pris en charge pour les soins reçus dans le pays de ses études. La prise en charge et les démarches administratives sont différentes selon la destination.

L'établissement scolaire doit s'assurer de la couverture santé de ses étudiants. Pour les étudiants couverts par la CAMIEG, que ce soit pour les deux parts ou la part complémentaire seule, il est nécessaire d'adresser une attestation CAMIEG au nom de l'étudiant (disponible sur l'espace Ameli ou sur demande auprès de la CAMIEG). **L'économie faite grâce à la possibilité d'être couvert par la CAMIEG et de ne pas devoir souscrire de mutuelle étudiante n'est pas négligeable.**



# Consultation psychologique

Les fédérations de couverture supplémentaire maladie ont décidé, le 22 mars 2021, la prise en charge de 4 consultations de psychologues. Cette mesure d'urgence, prise pour pallier les troubles induits par le confinement pour certains salariés, est désormais déclinée dans notre Couverture Supplémentaire Maladie (CSM) portée par Énergie Mutuelle.

Intégré dans la garantie principale CSM, l'accès au dispositif ne requiert pas de prescription préalable par un médecin.

## Éléments principaux :

- Limité à 4 consultations de psychologues diplômés et enregistrés au répertoire national ADELI (Numéro d'agrément délivré par les Agences Régionales de Santé).
- Une prise en charge de 60 € par séance maximum.
- Accessible pour des consultations prises entre le 22 mars et le 31 décembre 2021.

## 2 autres dispositifs gouvernementaux existent pour vos enfants :

### Le dispositif « psyenfantado » pour les enfants de 3 à 17 ans

L'accès à ce dispositif requiert une prescription médicale pour accéder aux partenaires psychologues. Aucune avance de frais n'est demandée. 10 séances au maximum sont prises en charge à 100 %. L'ordonnance doit être émise avant le 31 octobre 2021 pour des séances réalisées jusqu'au 31 janvier 2022.

### Le dispositif « santé psy » pour les étudiants de l'enseignement supérieur

L'accès à ce dispositif requiert une consultation préalable du médecin du service de santé universitaire ou d'un médecin généraliste qui orientera l'étudiant vers un psychologue partenaire de la démarche (plus de 1 700 psychologues partenaires). Un premier cycle de 3 séances est pris en charge par les universités partenaires. Un second cycle de 3 séances est possible après un nouveau passage chez le médecin. Ce dispositif est aussi accessible pour les jeunes étudiants à l'étranger par le biais de la téléconsultation.



## VICTOIRE POUR LE PERSONNEL !

### Le projet Hercule ne verra pas le jour durant ce quinquennat !

**Le 28 juillet 2021 sera l'une de ces grandes dates qui auront marqué l'Histoire d'EDF. Cette date marque l'annonce faite aux syndicats et au Conseil d'Administration d'EDF, que le projet de loi relatif à la mise en œuvre de la réorganisation d'EDF ne serait pas déposé par le Gouvernement en septembre, comme il l'avait souhaité.**



Cela signifie qu'il n'y aura pas de projet de loi sur ce sujet durant ce quinquennat et ceci, quelles que soient les discussions qui se poursuivent entre l'État et Bruxelles.

Bref rappel : c'est le Président de la République qui a le 26 novembre 2018 demandé au PDG d'EDF de travailler sur un projet de réorganisation en liaison avec une nouvelle régulation nucléaire. Après plusieurs mois d'omerta, le projet est dévoilé en juin 2019.

**Et il est gravissime :** sortie de SEI et de Commerce d'EDF et donc séparation du commercialisateur du producteur, création d'une entité verte regroupant Enedis, les services, les ENR, Commerce, SEI et l'international, qui serait cotée en Bourse avec au moins le tiers de capitaux privés. Tandis qu'EDF Bleu serait renationalisée. Ultérieurement, on apprenait qu'EDF Hydro pourrait être elle

aussi filialisée, en réalité quasiment « sortie » d'EDF.

Ce démantèlement d'EDF a aussitôt suscité l'opposition de FO qui a œuvré dans l'Intersyndicale pour que des actions soient menées. Bien que plusieurs d'entre elles soient intervenues en période de confinement, le personnel a répondu présent aux appels de l'Intersyndicale, ce qui a été un atout décisif. De même, les actions menées auprès des élus locaux et nationaux pour les sensibiliser se sont traduites par de larges critiques des différentes oppositions.

Toutes ces actions ont payé et le personnel peut s'en féliciter.

Il faut maintenant poursuivre notre action pour consolider nos concessions hydro-électriques et obtenir l'abrogation de l'ARENH et plus largement continuer à revendiquer le retour à l'EPIC et la fin de la concurrence dans l'électricité !



## Travail hybride, la nouvelle norme ?

**Les différents modes de travail à distance étaient jusqu'à la crise sanitaire développés à un train de sénateur par les entreprises.**

Le premier confinement et les décisions prises par le gouvernement concernant le télétravail ont obligé les entreprises à passer à une vitesse supérieure et le travail à distance, pour les activités qui le permettent, est devenu la norme jusqu'à présent.

Depuis quelques mois, l'organisation du travail et le travail à distance notamment font ou ont

fait l'objet de négociations collectives dans de nombreuses entreprises. L'intégration de la notion de travail à distance n'est plus « annexe », mais fait partie intégrante des réflexions sur l'organisation du travail. La notion de travail hybride semble émerger avec force et est une des voies qui est explorée pour les années à venir, reste à savoir ce qu'il y a derrière cette nouvelle orientation.

Les employeurs, pendant la crise sanitaire, ont fait plusieurs constats à la suite de la nouvelle organisation du travail mise en œuvre

notamment par l'industrialisation du télétravail :

- La productivité n'est pas impactée par le télétravail, et celle-ci peut être même supérieure.
- Ils peuvent faire confiance aux salariés.
- Cela peut permettre une diminution des coûts immobiliers.

Pour les salariés, il est difficile d'avoir une vision exacte et surtout exhaustive sur leur sentiment par rapport à cette nouvelle façon d'aborder leur activité professionnelle.

De nombreux sondages ont été réalisés, tous ne « rendent » pas les mêmes résultats et notamment selon la période où ceux-ci ont été faits. Une tendance paraît néanmoins se dégager, on peut estimer qu'une majorité de salariés souhaitent avoir la possibilité de faire du télétravail sur une partie du temps de travail et être en présentiel sur l'autre partie. Un peu moins d'un tiers estiment qu'il faudrait revenir à la situation de télétravail minoritaire et une minorité jugent qu'il faudrait conserver le télétravail complet ou 4 jours sur 5.

Les premiers accords collectifs d'entreprise vont dans le sens d'une organisation du travail mixte entre activité professionnelle en présentielle et distancielle et majoritairement vers 2 jours de télétravail par semaine possibles (3 ou plus pour certaines activités).

La crise sanitaire a donc dopé le développement du télétravail, pour autant ce développement a révélé des problématiques sur lesquelles il faudra une vigilance accrue de la part de tous les acteurs au sein des entreprises, car même si sur certains aspects cela a amélioré la qualité de vie au travail ou l'équilibre vie

privée/vie professionnelle, sur d'autres aspects cela n'a pas été le cas.

**Cette hybridation du travail nécessitera donc probablement dans les périodes à venir des ajustements et des règles claires.**

Il est certain que des avantages liés à ces nouvelles organisations du travail existent que ce soit pour les entreprises comme pour les salariés, mais la prudence doit être de mise car le travail hybride n'est pas parfait, et nous aurons tous besoin de tirer des enseignements de cette transformation afin de faire en sorte de protéger les intérêts de chacun.

“  
**Des avantages qui appellent à la prudence.**  
”



# 6<sup>e</sup> CONGRÈS

## FO Énergie et Mines

**Le congrès de la fédération FO Énergie et Mines s'est déroulé du 31 mai au 3 juin 2021 à Montpellier. Plus de 350 congressistes étaient présents.**

Alain ANDRÉ succède à Vincent HERNANDEZ comme Secrétaire Général.

La feuille de route pour les 4 prochaines années a été adoptée à la majorité par le biais de la résolution générale.

Yves VEYRIER, venu apporter le soutien de la confédération à la nouvelle équipe élue et aux combats en cours pour la défense du secteur de l'énergie, a souligné l'importance de notre secteur, importance mise en avant lors de la crise sanitaire.

Ce congrès, de l'avis général, a été une réussite, et apprécié par les congressistes à la suite des confinements à répétition empêchant des échanges en présentiel.

Échanges et débats riches en qualité comme en quantité, constructifs et engagés, mais toujours fraternels, c'est la signature et l'ADN de Force Ouvrière avec toujours pour objectif la défense des intérêts individuels et collectifs des personnels des Industries Électriques et Gazières.

**Alors que la marche à la privatisation s'accélère, qu'EDF, mais aussi Engie, sont menacées par des plans destructeurs, le congrès a réaffirmé une revendication clé : la création d'un EPIC de l'Énergie.**

Plus que jamais, dans la continuité des actions de la fédération FO Énergie et Mines, tout en préparant l'avenir, le Congrès a réaffirmé la nécessité d'**Agir pour ne pas subir.**





## Handicap : les accords collectifs

### Le cadre légal

La loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel de septembre 2018 réforme à nouveau l'Obligation d'Emploi de Travailleur Handicapé (OETH). À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, toutes les entreprises ont l'obligation de déclarer leur effectif total de bénéficiaires de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés, mais seules les entreprises dont l'effectif dépasse 20 salariés sont soumises à l'obligation d'employer au minimum 6 % de travailleurs handicapés.

Place des agents en situation de handicap dans certaines de nos entreprises (2020) :

EDF :	4,89 %
ENGIE :	5,80 %
ENEDIS :	5,51 %
RTE :	4,89 %
GRDF :	4,45 %

### Quels sont les objectifs des accords collectifs ?

Le but et la volonté principale de ces accords sont l'inclusion et l'accès des personnes en situation de handicap dans le monde du travail au même titre que les valides.

Ces accords, véritable « boîte à outils » pour l'agent, présentent différentes dispositions et mesures :

- Sur l'embauche, en assurant une totale égalité de traitement des candidatures, en poursuivant la contribution continue à l'emploi de personnes en situation de handicap par le canal des achats aux Entreprises Adaptées (EA), aux Établissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) ou aux travailleurs handicapés indépendants.
- Par l'accompagnement RH, manager et médecine du travail pour que le salarié puisse entre autres avoir un poste de travail aménagé et une charge de travail en adéquation avec son handicap.
- Par la formation, en permettant aux salariés d'améliorer leur professionnalisme, de maintenir et développer leurs compétences pour préparer l'avenir.
- Par la reconnaissance professionnelle ou encore le maintien dans l'emploi des agents en situation de handicap.

**Pour FO, la finalité au-delà de l'aspect aménagement matériel et professionnel, demeure l'aspect relationnel. Car vivre normalement, c'est avoir des relations sociales dénuées de préjugés, pour FO le droit à la différence est fondamental et ces accords collectifs doivent y contribuer.**



## Élections CMCAS

---

### Les élections des CMCAS se dérouleront du 18 au 23 novembre.

Vous serez appelé à élire vos représentants dans les Conseils d'Administration de votre CMCAS. Vous pourrez exprimer votre choix par vote électronique, l'option de vote par correspondance est également ouverte pour les retraités.

FO Énergie et Mines estime qu'il est grand temps de prendre une autre voie pour nos activités sociales. Constat est fait que la gestion calamiteuse des activités sociales ne permet pas au plus grand nombre des personnels actifs et pensionnés d'en bénéficier.

Les choix de la Direction de la CCAS depuis des années ont eu pour conséquence d'englober les financements dans des frais de gestion exponentiels. Ces choix s'apparentent à de l'incompétence notoire ou à une

volonté politique délibérée de privilégier des intérêts bien différents que ceux des personnels !

Pour FO Énergie et Mines, il est temps de vous donner la possibilité de bénéficier de votre salaire différé que représentent les activités sociales.

Vacances, activités sportives et culturelles, billetterie, culture, restauration méridienne, font partie des éléments que les employeurs financent mais qui ne profitent qu'à très peu, ceci n'est pas acceptable.

**Du 18 au 23 novembre, il est temps de prendre une autre voie pour nos activités sociales, votons pour les candidats FO Énergie et Mines.**



# Coups de poing dans la filière gaz

FO Énergie et Mines s'inscrit dans une logique de rassemblement des énergies, loin de celle des lobbies des grands groupes qui crée une tendance à les opposer entre elles. La fédération a toujours défendu un mix énergétique équilibré et raisonné.

## **RE2020, et les gaz verts ?**

L'arrêt de l'utilisation des énergies fossiles dans les bâtiments neufs exigé par la RE2020 aura un impact catastrophique sur toute la filière gaz. Or les seuils d'émissions de gaz à effet de serre définis par cette nouvelle réglementation ne prennent pas en compte le développement des gaz verts ou renouvelables. Freiner et bannir ces nouvelles énergies ainsi que les solutions hybrides des nouvelles constructions sont contre-productifs pour la transition énergétique.

La fédération est intervenue dans toutes les instances, auprès des directions dans le cadre de la loi Énergie Climat, de la loi NOME et au Conseil Supérieur de l'Énergie. Même si cela reste encore insatisfaisant, le texte a évolué sur certains points.

Depuis plusieurs années, toute la filière gaz est mobilisée dans le développement des réseaux, les nouveaux modes de stockage, la recherche et les nouvelles technologies pour amorcer cette transition vers les énergies renouvelables.

Ces nouvelles énergies répondent aux grands enjeux environnementaux. Elles ont toute leur place dans le nouveau modèle économique du développement durable, au sein d'un mix énergétique diversifié.

Une interconnexion entre les réseaux de production d'électricité et les réseaux de transport, de stockage et de distribution gaziers est possible et primordiale pour l'avenir du secteur énergétique français. Secteur qui sera d'autant plus solide avec des électriciens et gaziers rassemblés et non en opposition.


## **Casse des services publics et démantèlement du groupe Engie**

Avec le plan CLAMADIEU, le groupe a, dans ses orientations stratégiques, confirmé sa volonté de continuer dans la voie du démantèlement et de la séparation de toutes les activités de services de celles dites historiques venant de Gaz de France.

Le nouveau schéma organisationnel entériné par le Comité d'Entreprise Européen a reçu un avis défavorable de toutes les organisations syndicales. Equans, la nouvelle entité dédiée aux services qui regroupe 74 000 salariés dans le monde a été créée fin juin. Elle est amenée à être vendue ou introduite en bourse. Les acteurs potentiellement intéressés par le rachat étant Vinci, Eiffage ou Bouygues.

**FO Énergie et Mines restera attentive au devenir des salariés qui vont devoir faire face à de profonds changements organisationnels et fonctionnels.**



A close-up portrait of a young man with dark, curly hair, looking slightly to the right. The image is partially obscured by a large, light blue circular graphic element on the right side of the frame.

**Vivons  
solidaires,  
protégeons  
chacun**

**La Macif  
accompagne  
les générations  
d'aujourd'hui  
et de demain**



**Essentiel pour moi**

Crédit photo : SolStock - Getty Images.

**MACIF** - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.  
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 1 rue Jacques Vandier 79000 Niort.



## Connaissez-vous la CNIEG ?

**Salarié ou pensionné des IEG, la CNIEG est votre caisse de retraite chargée de la gestion du régime spécial d'assurance vieillesse, invalidité, décès, accidents du travail et maladies professionnelles des Industries Electriques et Gazières.**

La CNIEG est un organisme de Sécurité sociale de droit privé sous tutelle de l'État.

- Elle suit la carrière des affiliés au régime de retraite des IEG, depuis leur embauche (affiliation) jusqu'à la liquidation de leur pension.
- Elle liquide et verse les pensions dues aux ouvriers et les retraites de réversion, ainsi que les avantages familiaux statutaires des pensionnés prévus par le statut du personnel des IEG.
- Elle évalue les engagements de retraite des entreprises de la branche professionnelle et en suit la couverture financière.
- Elle veille à l'équilibre financier du régime et recouvre les recettes destinées au financement des prestations : cotisations sociales, contribution tarifaire d'acheminement (CTA), contributions des employeurs, flux financiers avec les régimes de droit commun (la Cnav, l'Agirc et l'Arrco).

Sa gouvernance est assurée par :

- Un Conseil d'Administration de seize membres titulaires et seize membres suppléants, nommés pour cinq ans.
- Un Directeur et un Directeur comptable et financier qui participent au conseil avec voix consultative.

**Le Conseil d'Administration est une instance paritaire composée d'un nombre égal de représentants des employeurs (5 UFE et 3 UNEmIG) et de salariés (2 membres/organisation syndicale représentative au niveau de la Branche).**

**Vos administrateurs FO sont : André LEBROT  
Patrick ORMANCEY**

**Vous avez besoin d'informations concernant vos droits, votre affiliation, votre dossier retraite ou la réglementation, contactez-nous : [ufr@fnem-fo.org](mailto:ufr@fnem-fo.org)**

## Quelques inFOs utiles !

---

### VOTRE BULLETIN DE PENSION

Même si beaucoup d'entre vous en connaissent les principes, sachez que votre retraite est payée mensuellement, par avance, le premier jour ouvré de chaque mois. La revalorisation de son montant est effectuée au 1<sup>er</sup> janvier sauf exception lorsque le gouvernement décide de geler les pensions, cela a été le cas plusieurs fois ces dernières années.

### LE SITE INFO RETRAITE FAIT ÉVOLUER SES SERVICES

Pour simplifier vos démarches, retrouvez sur le site [www.info-retraite.fr](http://www.info-retraite.fr) les dates et les montants de vos paiements pour l'ensemble de vos régimes de retraite. Vous aurez toujours la possibilité de consulter tous les mois le montant de vos prestations (IEG retraite/réversion) depuis votre espace personnel.

### ANGANE, ÇA VOUS PARLE ?

ANGANE c'est l'acronyme de **A**gence **N**ationale de **G**estion des **A**vantages en **N**ature **E**nergie. L'ANGANE est votre unique interlocuteur pour la gestion de votre tarif particulier.

Pour tout changement lié au tarif particulier, veuillez contacter :  
par mail : [angane@enedis-grdf.fr](mailto:angane@enedis-grdf.fr) ou par téléphone : **09 69 39 58 60**.

### SIGNALER UN CHANGEMENT DE SITUATION

Vous vivez un changement de situation personnelle ou professionnelle ? Déménagement, mariage, divorce, naissance, veuvage, reprise d'activité... La CNIEG vous accompagne dans vos démarches soit par téléphone, soit en vous connectant sur [www.cnieg.fr](http://www.cnieg.fr)

Selon la prestation dont vous bénéficiez, un changement de situation peut avoir une incidence sur le montant de celle-ci. C'est pourquoi il est important de mettre à jour vos informations auprès des organismes concernés.

Découvrez les démarches à effectuer pour garantir vos droits sur le site de la CNIEG sous la rubrique **Mes démarches**.

**Contact : [ufr@fnem-fo.org](mailto:ufr@fnem-fo.org)**



## Dans les moments sensibles, vous pouvez compter sur nous !

Parce que personne n'est à l'abri des moments difficiles de la vie, **vosre complémentaire santé et/ou prévoyance vous protège lorsque vous et votre famille en avez le plus besoin** (aide à la famille, aux aidants familiaux, en cas de fragilités budgétaires, de handicap ou de cancer).

Pour en savoir plus sur votre **accompagnement social**, consultez notre site internet **malakoffhumanis.com**



SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

## Agenda social de Branche, un rythme soutenu

L'agenda social de la Branche des IEG est déjà bien rempli en 2021 et cela sera également le cas en 2022. Les négociations Classification/Rémunération, sécurisation des parcours pro-

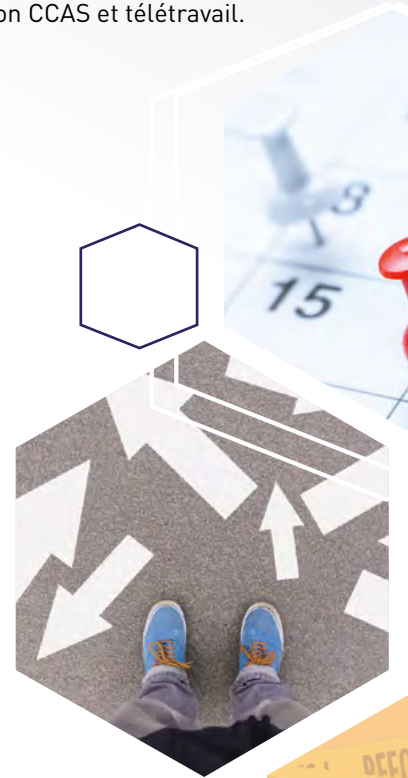
fessionnels se poursuivront fin 2021 et en 2022 ainsi que celles portant sur la retraite supplémentaire des DOM, le Plan d'Épargne Retraite Collectif (PERCOL) et bien entendu les mesures sala-

riales. En 2022, les sujets abordés porteront sur les thématiques santé au travail, handicap, restauration CCAS et télétravail.

## Mobilité au sein de la Branche des IEG

Par le biais d'une négociation sur la « Sécurisation des parcours professionnels et mobilité dans la Branche des IEG », les employeurs semblent vouloir se libérer du corpus réglementaire (Statut, Pers., Note, etc.). D'ailleurs, une partie de cette négociation porte sur un cadre de référence de branche pour

accompagner les restructurations découlant de décisions prises par les pouvoirs publics ou en cas de procédures collectives... Compte tenu de l'importance du sujet et de ces conséquences éventuelles, **FO a indiqué aux employeurs que la précipitation dans cette négociation est inacceptable.**



## Réforme des retraites, FO déterminée !

Dans son allocution du 12 juillet dernier, le président de la République a réaffirmé sa volonté de réformer le système de retraite par la suppression des régimes spéciaux existants (42 actuellement) dont celui des IEG pour les nouveaux entrants et le recul de l'âge légal à 64 ans. Est-ce l'unique piste, solution quand on sait les difficultés des jeunes à accéder à un emploi ou quand 25 % des seniors (50-55 ans) sont au chômage et peinent à retrouver un emploi? FO conteste le bien-fondé de la mise en cause du système de retraite et l'inéluctabilité du recul de l'âge de la retraite. **Si le président a voulu se montrer combatif sur le champ de ces deux réformes, FO entend l'être tout autant.**



# Élections CAMIEG, FO Énergie et Mines vous remercie !

Les élections CAMIEG se sont tenues du 18 au 24 juin.

Malgré une faible participation (37,66 % de votants), FO obtient 11,22 % des suffrages exprimés.

Notre engagement et notre détermination à vous défendre seront sans faille pendant ces 6 prochaines années. Grâce à votre soutien, nous allons pouvoir mettre en œuvre cela durant le mandat que vous venez de nous confier.

**Notre unique motivation est votre intérêt et cet objectif sera notre ligne de conduite, soyez-en assurés !**

## Élections aux Conseils de Surveillance EDF

FO Énergie et Mines remercie les salariés et retraités actionnaires d'EDF grâce à qui nous avons obtenu un poste d'élu au Conseil de Surveillance du fonds Actions EDF et un à celui d'EDF ORS. Il nous semblait indispensable de pouvoir nous exprimer et porter nos revendications notamment concernant le maintien de l'intégrité du Groupe, la préservation du service public ainsi qu'une politique de

dividendes modérés. De fait, nous avons toujours privilégié l'investissement dans l'appareil productif et dans le capital humain afin de créer de la valeur pour tous (la Nation, les salariés, les actionnaires). **Vous pouvez compter sur la compétence et la détermination de nos représentants dans ces deux fonds pour agir et porter vos messages auprès de la Direction ainsi que de l'État actionnaire.**

## L'Islande passe aux 35 h

De 2015 à 2019, l'Islande a mené une expérience à grande échelle afin de tester si la productivité se maintenait malgré la réduction du temps de travail à salaire égal. Large succès, l'expérimentation a donné lieu à de nombreux accords

entre le public comme dans le privé et profite aujourd'hui à 86 % des salariés.

Selon l'étude, cela a permis un meilleur équilibre vie professionnelle/vie privée tout en maintenant la productivité sans pour autant donner lieu à une suractivité

génératrice de surmenage/burn-out.

D'autres pays s'intéressent au sujet comme l'Espagne ou encore le Japon et tentent l'expérience de la semaine de 4 jours.

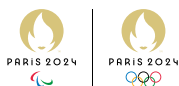


Devenons l'énergie qui change tout.

# NON. L'ÉLECTRICITÉ N'EST PAS TOUJOURS PLUS VERTE AILLEURS.

EDF, leader européen des énergies renouvelables\*.

RCS PARIS 552 081 317



PARTENAIRE  
PARALYMPIQUE ET OLYMPIQUE

L'énergie est notre avenir, économisons-la!

\*Source : Étude PwC – Changement climatique et électricité – Facteur carbone européen, comparaison des émissions de CO<sub>2</sub> des principaux électriciens européens (décembre 2020).